

sommes versées par les fonctionnaires aux termes de la loi n'étaient inférieures que de \$1,425,000 aux montants décaissés à titre de versements aux pensionnés.

Si l'on veut approfondir le projet de loi, j'aimerais obtenir des explications supplémentaires du président ou du président suppléant du comité de la banque et du commerce. Il m'intéresse particulièrement de savoir pourquoi on a omis les deux lignes que j'ai citées. Si l'on ne veut pas restreindre les pouvoirs du Sénat et de la Chambre des communes, pourquoi biffer ces mots? Peut-on dire que nos droits sont préservés quand les deux lignes, dont je donnerai encore lecture, ont été biffés? Les voici:

...sauf tous droits et privilèges de l'une ou l'autre Chambre à l'égard de la direction ou du renvoi de ses fonctionnaires, commis et employés.

Sans vouloir retenir davantage le Sénat, je signale mon étonnement de voir qu'on a présenté et étudié ce projet de loi, sans qu'on ait expliqué aux sénateurs l'omission de ces mots dans le projet de loi.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je ne suis pas en possession de tous mes moyens pour traiter cette question importante. Avant que le sénateur de Ponteix (l'honorable M. Marcotte) eût présenté son amendement, j'ignorais la préparation de ce texte; sinon, en ma qualité de représentant officiel, je me serais mis en mesure d'aborder la question en meilleure connaissance de cause. Lors de la deuxième lecture, le projet de loi a fait l'objet d'explications lumineuses, de la part du sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden). Hier, quand le problème a soulevé d'autres discussions, plusieurs sénateurs ont posé d'importantes questions au sujet du projet de loi, ce qui m'a signalé l'à-propos de fournir une explication complète.

A la question d'ordre général de savoir pourquoi le projet de loi nous est parvenu si tard dans la session, je ne puis répondre que d'une façon générale: il reste toujours des lois à étudier aux derniers jours de la session.

L'honorable M. MacKinnon: Et il y en aura toujours.

L'honorable M. Robertson: Du moins, il y en a toujours eu depuis que je suis sénateur.

Je me suis efforcé de présenter ici, au début de la session, toutes les mesures qui pouvaient émaner du Sénat. On a soumis plusieurs projets de loi importants, dont certains étaient décisifs; nous les avons étudiés avec notre célérité coutumière, si bien que nous avons tôt fait d'épuiser le *Feuilleton*.

La mesure a été déferée, hier, au comité de la banque et du commerce. Or j'ai été si impressionné par la nécessité de fournir tous les renseignements possibles au comité que j'ai signalé que si le comité se mettait immédiatement à l'œuvre, il disposerait de tout le temps voulu pour approfondir la mesure. C'était le mieux que je pusse faire. Le Sénat ayant adopté la proposition, lorsque le comité s'est réuni hier soir, j'ai pu convoquer toute une série de témoins, le sous-ministre des Finances en tête. J'ai aussi pris des mesures afin que si, comme je le prévoyais, l'examen du comité devait durer plusieurs jours, le ministre responsable de la loi y comparût. J'ai moi-même assisté à la réunion hier soir afin d'entendre ce que les témoins diraient relativement à certaines questions qu'on y avait soulevées. Parmi les autres sénateurs présents, j'ai remarqué le sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Vien), qui avait exprimé certains doutes au sujet de la mesure. J'ose croire que le sénateur de Ponteix (l'honorable M. Marcotte) et le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) y assistaient également. Tout le monde a posé des questions, sauf erreur; on y a expliqué de façon très nette toutes les questions qu'on avait soulevées. Que les sénateurs de Ponteix et de New-Westminster aient été là, je l'ignore; il était tard et ils ont pu partir avant mon arrivée.

L'honorable M. Reid: J'étais absent.

L'honorable M. Robertson: Mais l'occasion n'a pas manqué. Comme je l'ai dit, on a posé un grand nombre de questions touchant les aspects financiers de la mesure, l'origine et l'importance du déficit et comment il fallait le combler. Tout le monde semblait croire que la disposition à cet égard était pratique et apte à asseoir la caisse sur une base qui satisfasse les actuels.

On a longuement débattu les droits et privilèges du Sénat relativement à son personnel, tout le monde étant d'accord sur ce qu'il n'existe aucune sorte d'empiètement sur ces droits et privilèges. Je regrette énormément que nous n'ayons pas disposé de l'esprit vif et analytique du sénateur de Ponteix et que nous n'ayons pas eu l'avantage de la présence du sénateur de New-Westminster.

L'honorable M. Reid: Dès que j'aurai la parole j'expliquerai mon absence.

L'honorable M. Robertson: A tout événement, comme je l'ai indiqué, l'occasion n'a pas manqué. Le droit dont jouit le Sénat de retenir les services d'un fonctionnaire après l'âge de soixante-cinq ans n'est pas mis en doute, sauf erreur. Il nous est loisible de les maintenir en fonctions si nous le désirons. Il